

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1135

présenté par

M. Reda, M. Rodwell, Mme Guévenoux, Mme Miller, M. Abad, Mme Brulebois, M. Chenevard, Mme Cristol, M. Da Silva, M. Daubié, Mme Folest, Mme Goetschy-Bolognese, M. Grelier, Mme Guichard, M. Izard, Mme Klinkert, M. Lauzzana, Mme Le Grip, Mme Lemoine, Mme Lingemann, M. Margueritte, M. Metzdorf, M. Pacquot, Mme Petel, Mme Rist, M. Royer-Perreaut, Mme Saint-Paul, M. Terlier, M. Vuibert, M. Woerth, Mme Yadan, M. Kasbarian, Mme Vichnievsky et M. Lefèvre

ARTICLE 4 BIS

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 8, substituer à la date :

« 31 décembre 2028 »,

la date :

« 31 décembre 2026 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La date prévue de fin d'expérimentation du dispositif en 2026, semble suffisante pour mesurer les premiers effets de ce nouveau dispositif.